



 **Adresse :** 595, avenue Bloomfield

Début des travaux majeurs



Travaux prévus pendant le chantier

- ❶ Remplacement des fenêtres
- ❷ Remplacement des portes donnant sur les balcons
- ❸ Rénovation du plancher des balcons
- ❹ Peinture des garde-corps des balcons
- ❺ Remplacement de la brique à certains endroits



Calendrier

de septembre 2025
jusqu'à l'été 2026



Horaire

du lundi au vendredi,
de 7 h à 17 h



Entrepreneur

S.A. Construction inc.

Présence d'**amiante**

Une analyse a révélé la présence d'amiante à l'intérieur des murs de l'immeuble. Avant, l'amiante était utilisé pour isoler les murs. Maintenant, l'amiante est interdit, car il est dangereux pour la santé.

Soyez rassurés : votre logement est sécuritaire et il n'y a aucun danger. Les ouvriers installeront des protections durant les travaux. Avec ces protections, aucune poussière n'entrera dans les logements.

Nous avons expliqué les mesures comment nous assurerons la sécurité des locataires, lors de la rencontre d'information du 12 mars.

Pourquoi réaliser des travaux

Ces travaux permettront :

- de prolonger la durée de vie de votre immeuble.
- d'améliorer l'isolation de votre immeuble.
- d'éviter les infiltrations d'eau ou d'air.
- d'améliorer le confort et la sécurité dans votre logement.



Impliquez-vous

Ce que vous **devez faire**

- **Surveillez les avis** à l'entrée de l'immeuble et sur votre porte pour savoir quand les travaux auront lieu.
- **Soyez présent à votre rendez-vous** ou demandez à une personne de confiance d'être sur place. Si vous ne trouvez personne, avisez votre agent de liaison le plus rapidement possible.
- Vous serez informé par écrit du début des travaux par l'entrepreneur **au moins 2 jours à l'avance**.
- **Retirez vos climatiseurs et antennes** (voir la fiche jointe).
- Enlevez tout ce qui se trouve à moins de 1 mètre (3 pieds) des portes et fenêtres extérieures (voir la fiche jointe).
- **Videz votre balcon** (voir la fiche jointe).



Inconvénients pendant les travaux

- Bruit
- Présence d'équipements (machinerie, conteneurs, toilettes extérieures, échafaudages, etc.).
- Présence d'ouvriers dans l'immeuble ou dans les logements.
- Votre balcon sera inaccessible à certains moments.
- La porte de votre balcon sera temporairement barricadée pour votre sécurité.

Investissements : Près de 2.1 M\$

Merci pour votre patience et votre collaboration !

Des questions concernant le chantier ?

MARC SÉDILLOT | Agent de liaison
514 868-3077 | marc.sedillot@omhm.qc.ca



Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



Société
d'habitation
Québec



Impliquez-vous



PRÉPAREZ-VOUS POUR LES TRAVAUX

Vos portes

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- Enlever tout ce qui se trouve à moins d'un mètre (3 pieds) des portes.



Porte dégagée
prête pour les travaux

Vos fenêtres



Fenêtre dégagée
prête pour les travaux

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- Enlever tout ce qui se trouve à moins d'un mètre (3 pieds) des fenêtres.
- Retirer les climatiseurs des fenêtres avant le début des travaux dans votre logement.



Office municipal
d'habitation
de Montréal



Impliquez-vous



PRÉPAREZ-VOUS POUR LES TRAVAUX

Votre balcon



**Balcon dégagé
prêt pour les travaux**

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- Enlever tout ce qui se trouve sur votre balcon, incluant les bicyclettes, les pots à fleur et le mobilier.



Office municipal
d'habitation
de Montréal



Impliquez-vous



PRÉPAREZ-VOUS POUR LES TRAVAUX

Votre antenne satellite

Si vous avez une antenne satellite, vous devez :

- La faire déplacer sur le toit de votre immeuble.
- La faire installer par votre fournisseur de services.



Les étapes à suivre :

1. **Prenez rendez-vous** avec votre fournisseur de services (Bell, Vidéotron, etc.) **les mardis, mercredis ou jeudis, entre 8 h 30 et 16 h 30.**
2. **Avissez-nous au 514 872-6646** de la visite du technicien. Prévenez-nous au moins 24 heures à l'avance.
3. **Lorsque le technicien est sur place, appelez-nous.** Un employé de l'OMHM se déplacera pour lui donner accès au toit.
4. Faites-vous **rembourser les frais d'installation** en communiquant avec votre agent de liaison, Marc Sédillot au 514 868-3077. Ayez votre facture en main.

Si votre antenne n'a pas été déplacée avant le début des travaux, elle sera débranchée et retirée.



Office municipal
d'habitation
de Montréal